

Gestion de l'eau potable, protection des bassins versants et étalement urbain

Vision d'un avenir durable pour Québec

Québec, le 31 mai 2010 – Le maire de Québec, M. Régis Labeaume, a dévoilé aujourd'hui sa vision pour le développement durable de Québec. Cette vision rend compte d'une réflexion et de décisions en matière d'aménagement, d'urbanisation et de protection des bassins versants des prises d'eau de Québec.

« Au cours de l'élaboration du plan de mobilité durable, nous nous sommes aperçus que cet exercice de planification embrassait plus large, a expliqué le maire de Québec. Il fallait se doter d'une vision claire pour un avenir durable qui assurerait la cohérence de nos actions. Je souhaite que les décisions que nous rendons publiques aujourd'hui contribuent à faire de Québec une ville exemplaire dont la qualité de vie sera enviée à travers le monde. »

Gestion de l'eau potable

La Ville se dote d'une *Stratégie de conservation de l'eau potable* visant à ce que l'organisation municipale, les entreprises et les citoyens deviennent « aqua-responsables » à l'égard de la consommation de cette ressource essentielle, de la protection des sources d'approvisionnement et du traitement des eaux usées.

Cette stratégie comporte trois orientations :

- protection des prises d'eau et de leur bassin versant;
- production et distribution d'une eau de qualité et en quantité suffisante;
- gestion durable de la ressource.

Elle endosse les objectifs de la *Politique nationale de l'eau* du gouvernement du Québec visant à réduire d'au moins 20 % la consommation moyenne d'eau et les pertes d'eau causées par des fuites à au plus 20 % du volume d'eau produit.

Protection des bassins versants des prises d'eau

La Ville annonce qu'aucun nouveau développement ne sera permis dans les bassins versants des prises d'eau de la rivière Saint-Charles et de la rivière Montmorency. Cette mesure énergique permettra de protéger l'intégrité de ces zones dont l'importance est indiscutable. Elle assurera la qualité et la disponibilité de l'eau potable pour tous les citoyens de Québec.

La Ville interdit donc l'agrandissement des périmètres d'urbanisation situés dans les bassins versants des prises d'eau, que ce soit à Québec ou dans la MRC de la Jacques-Cartier. De plus, les projets de développement situés à l'intérieur des

périmètres actuels respectent des critères basés sur les bonnes pratiques environnementales. Un *Guide du promoteur*, publié cet automne, consignera ces critères.

Le contrôle des projets de développement dans les bassins versants des prises d'eau sous-tend également l'adoption de mesures qui encadreront mieux les activités inhérentes à l'urbanisation. Pour ce faire, l'adoption par la CMQ d'une résolution de contrôle intérimaire s'avérera essentielle. Ce temps d'arrêt permettra aux partenaires de la CMQ de se doter d'outils afin que les projets de développement n'affectent pas la qualité et la quantité d'eau d'un bassin versant.

L'étalement urbain

La Ville permettra la construction de 1 500 nouvelles unités de logements dans les arrondissements de La Haute-Saint-Charles, de Charlesbourg et de Beauport, en ajustant le périmètre d'urbanisation à l'extérieur des bassins versants des prises d'eau. Une utilisation maximale des réseaux d'aqueduc et d'égout et la présence du transport en commun dans ces secteurs expliquent cet agrandissement.

Par la suite, les efforts de développement seront mis sur les zones urbaines sous-utilisées et sur la rénovation des zones les plus susceptibles d'accueillir la densification et la mixité des fonctions. Le nouveau cadre urbain reposera sur le réaménagement de quartiers existants et sur une meilleure utilisation des terrains vacants ou peu utilisés.

- 30 -

Source : Marie-Christine Magnan
Service des communications
418 641-6210